

# AIDE-MÉMOIRE

---

## ARNAQUE AU FAUX FOURNISSEURS

### L'arnaque au faux fournisseurs

Après avoir piraté la boîte de courriel de l'un des fournisseurs habituels de l'entreprise, le fraudeur demande que les paiements à l'attention du fournisseur soient faits dans un nouveau compte. Les paiements ne sont jamais versés au fournisseur légitime.

### Conseils

#### 1. Former votre personnel

Le personnel qui s'occupe des activités financières de l'entreprise doit être sensibilisé aux stratagèmes de fraude et doit connaître les procédures mises en place.

#### 2. Transiger de façon sécuritaire avec vos fournisseurs et vos clients

Les demandes de changement de coordonnées bancaires de vos fournisseurs et la réception de paiements trop élevés doivent faire l'objet d'une attention particulière.

- Valider tout changement de coordonnées bancaires de vos fournisseurs en communiquant avec eux aux numéros de téléphone déjà inscrits à vos dossiers.

#### 3. Établir une procédure rigoureuse pour les virements

La procédure pour les virements doit être écrite, et connue seulement des employés concernés.

- Identifier les personnes autorisées à faire des virements.

### Comment vous protéger ?

- Établir un processus de confirmation des demandes de virements.
- Déterminer la limite du montant des transactions autorisé pour les employés concernés.
- Au-delà de la limite autorisée, la transaction doit être approuvée par un gestionnaire.
- Vérifier régulièrement l'application du processus et sa bonne compréhension auprès du personnel concerné dans l'entreprise.

### Vous croyez que votre entreprise est victime de fraude ?

Communiquez rapidement avec votre institution financière et avec la police. Dénoncez la fraude au Centre antifraude du Canada : [www.antifraudcentre-centreantifraude.ca](http://www.antifraudcentre-centreantifraude.ca)